

Formulaire d'inscription Camps jeunesse

Le camp aura lieu à Zuzwil SG et pas comme prévu à Fiesch VS.



Lieu du camp

Date du camp

Numéro du camp

Numéro de membre FSG

Date de naissance

Prénom

Nom

Adresse

NPA

Lieu

Téléphone

Téléphone mobile

Courriel

Notes sur la cuisine

Allergie

Blessures

Caisse maladie

N° de carte

Médecin de famille, Nom/Lieu

Société

Ass. cant.

Moniteur principal de votre société, Nom/Adresse/Téléphone/E-Mail

Représentant légal, Nom/Adresse/Téléphone/Numéro de téléphone mobile/E-Mail

J'ai lu et j'accepte des conditions générales concernant les camps jeunesse FSG.

Lieu, date

Signature du représentant légal

Geschäftsbedingungen

Jugendlager des STV

Das Ziel der STV-Jugendlager ist, den Kindern ein unvergessliches Erlebnis zu bereiten. Hauptschwerpunkt in allen Lagern bildet die sportliche Aktivität. Aber auch Lagerleben und kameradschaftliches Miteinander werden gross geschrieben.

Leiterteam

Das Leiterteam besteht aus qualifizierten und motivierten Leitern. Mit grosser Begeisterung und viel Enthusiasmus bringen sie ausgewählte Sportarten näher und vermitteln viele tolle Erlebnisse.

Kosten

Der Teilnehmerbeitrag ist in der jeweiligen Ausschreibung angegeben. Nicht-Mitglieder des STV bezahlen einen Aufpreis von CHF 100.– pro Kursbeitrag. Der Einzahlungsschein wird mit der Einladung zugestellt. Im Beitrag sind sämtliche Kosten für Unterkunft, Essen und Freizeitaktivitäten enthalten.

Anmeldung

Das Anmeldeformular muss an die jeweilige Kontaktperson gesendet werden. Die Anmeldungen werden innerhalb der vorgegebenen Meldefristen nach Eingang berücksichtigt. Das Aufgebot wird spätestens zwei Wochen vor Lagerbeginn zugestellt. Falls ein Kind aus Platzgründen nicht für ein Lager berücksichtigt werden kann, wird es sofort nach Meldeschluss benachrichtigt. Wir behalten uns vor, die Platzzahl pro Verein bei sehr grosser Nachfrage zu reduzieren.

Abmeldung

Die Anmeldung verpflichtet am Lager teilzunehmen. Im Falle eines Fernbleibens gelten folgende Bestimmungen:

- Abmeldung infolge Krankheit oder Unfall mit ärztlichem Zeugnis verursacht keine Unkostengebühren.
- Abmeldung mit schriftl. Entschuldigung
30–15 Tage vor Lagerbeginn CHF 50.–
Weniger als 15 Tage vor Lagerbeginn CHF 100.–
- Bei unentschuldigtem Fernbleiben werden die gesamten Kurskosten verrechnet.

Versicherung

STV-Mitglieder sind gem. Reglement bei der SVK des STV geg. Haftpflicht, Brillenschäden und Unfallzusatz versichert.

Mit der Unterschrift des gesetzlichen Vertreters wird bestätigt, dass Fotos, auf welchen ihr Kind abgebildet ist, für Kommunikationsmittel des STV benutzt werden können.

Conditions générales

Camps jeunesse de la FSG

Le but des camps jeunesse de la FSG est de proposer un événement inoubliable à toutes les enfants qui y participent. Les activités sportives, comme la vie du camp et la camaraderie, représentent les éléments essentiels de chaque camp.

Moniteurs/-trices

Les directions des camps se composent de moniteurs/-trices motivés et qualifiés. Avec enthousiasme et passion, ils font vivre une expérience formidable dans la branche sportive favorite.

Frais de camps

La finance de participation est indiquée pour chaque camp. Les gymnastes non affiliés à la FSG s'acquittent d'un montant supplémentaire de CHF 100.– par cours. Le bulletin de versement est remis avec la convocation au camp. Le prix comprend le logement, la pension et les activités de loisir.

Inscription

Le formulaire d'inscription est à envoyer à la direction de camp concernée. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi). La convocation sera envoyée au plus tard deux semaines avant le début du camp. Si l'inscription ne peut pas être retenue faute de place, le participant en sera informé immédiatement au terme du délai d'inscription. En cas de trop d'inscription, nous limitons le nombre de participants par sociétés.

Résiliation

Les inscriptions ont valeur d'engagement. En cas d'absence, les dispositions financières suivantes seront appliquées:

- Aucun frais en cas d'absence justifiée par la présentation d'une attestation médicale.
- Désistement avec excuse par écrit
entre 15 et 30 jours avant le début du camp, CHF 50.–
entre 0 et 15 jours avant le début du camp, CHF 100.–
- La totalité du prix du camp en cas d'absence non excusée.

Assurance

Conformément au règlement, les membres actifs FSG sont assurés auprès de la CAS de la FSG pour la responsabilité civile, les bris de lunettes et les accidents.

Par sa signature, le représentant légal confirme que la FSG est autorisée à utiliser les photos montrant leur enfant à des fins de communication.